|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 23 décembre 2022 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 2/SG3RG-AFRCE 3/MA** | – Aux Administrations participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR;– Aux Membres du Secteur UIT-T participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR;– Aux établissements universitaires participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR;**–** Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique, Addis‑Abeba (Éthiopie);– Au Bureau de zone de l'UIT pour l'Afrique centrale et Madagascar, Yaoundé (Cameroun) |
| Tél.: | +41 22 730 6828 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | tsbsg3@itu.int |
| Web: | [https://itu.int/en/ITU‑T/regionalgroups/sg03-afr/](https://itu.int/en/ITUT/regionalgroups/sg03-afr/) |
| **Objet**: | **Réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR)Brazzaville (République du Congo), 7-9 février 2023** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) de la République du Congo, la prochaine réunion du **Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR)** aura lieu à **Brazzaville (République du Congo)**, du 7 au 9 février 2023.

Des informations supplémentaires sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'ordre du jourde la réunion, établi par les Coprésidents du Groupe SG3RG-AFR, Mme Pauline TSAFAK DJOUMESSI GNIMPIEBA (Cameroun) et M. Lwando BBUKU (Zambie), figure dans l'**Annexe B**.

Des informations pratiques sur la réunion seront publiées sur la page web du Groupe SG3RG-AFR, à l'adresse: <https://itu.int/en/ITU-T/regionalgroups/sg03-afr/>.

La participation à la réunion du Groupe SG3RG-AFR est réservée aux délégués et aux représentants des administrations et des Membres de Secteur de la région, conformément au § 2.3.2 de la Section 2 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'UIT-T.

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 10 janvier 2023 | – Inscription (en ligne depuis la [page d'accueil du groupe régional](https://www.itu.int/en/ITU-T/regional-groups/afr/03/Pages/default.aspx))– Soumission des demandes de bourses (au moyen du formulaire disponible sur la [page d'accueil du groupe régional](https://www.itu.int/en/ITU-T/regional-groups/afr/03/Pages/default.aspx)) |
| 25 janvier 2023 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT‑T](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/) (par courrier électronique à l'adresse tsbsg3@itu.int) |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| A picture containing text  Description automatically generatedChaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisationdes télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg3rg-afrUIT-T SG3RG-AFR  |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

**Annexe A
Informations pratiques concernant la réunion**

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: Les contributions et les projets de document temporaire (TD) des Membres doivent être soumis par courrier électronique à l'adresse tsbsg3@itu.int en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT-T [titulaires d'un compte UIT](http://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**LANGUE DE TRAVAIL**: En accord avec le Président du Groupe, la langue de travail de la réunion sera l'arabe.

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** et un accès à l'Internet seront mis à disposition sur le lieu de la réunion.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne **depuis** [**la page d'accueil du groupe régional**](https://www.itu.int/en/itu-t/regionalgroups/sg03-afr/Pages/default.aspx) **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription. La [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment procéder à l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres. Les Membres sont invités à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes et à inclure des délégués handicapés ainsi que des délégués ayant des besoins particuliers chaque fois que cela est possible.

**BOURSES**: Afin de faciliter la participation [des pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2022/ListEligibleCountries2022.pdf), jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, dans la **région Afrique seulement**, en fonction des ressources financières disponibles. Les bourses partielles attribuées pour les réunions en présentiel couvrent a) un billet d'avion (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion) ou b) une indemnité journalière de subsistance appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais). Il incombe à l'organisation d'affiliation du candidat de financer le reste des coûts de participation.

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, les candidats aux bourses devraient être choisis dans un souci d'équilibre entre les hommes et les femmes et d'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes‑femmes.

Le formulaire de demande de bourse est disponible sur la [page d'accueil du groupe régional](https://www.itu.int/en/itu-t/regionalgroups/sg03-afr). **Les demandes doivent parvenir le 2 janvier 2023 au plus tard**. Elles doivent être envoyées par courriel à l'adresse fellowships@itu.int ou par télécopie au +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**, et il est vivement conseillé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Cette réunion étant organisée hors de Suisse, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être adressées directement à l'organisme hôte. Des instructions figurent sous la rubrique "Informations pratiques" de la page d'accueil du groupe régional à l'adresse <https://www.itu.int/en/itu-t/regionalgroups/sg03-afr>.

ANNEXE B
Projet d'ordre du jour
Réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR), Brazzaville (République du Congo), 7-9 février 2023

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Point de l'ordre du jour* |
| 1 | Ouverture de la réunion |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |
| 3 | Documents disponibles (contributions et documents temporaires) |
| 4 | Vue d'ensemble de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et des méthodes de travail |
| 5 | Examen des résultats des réunions précédentes de la Commission d'études 3 de rattachement et du Groupe régional |
| 6 | État d'avancement du programme de travail de la CE 3 |
| 7 | Incidences économiques des OTT |
| 8 | Questions de tarification et de facturation concernant les accords de règlement pour les câbles de télécommunication terrestres transmultinationaux  |
| 9 | Services financiers mobiles |
| 10 | Itinérance internationale |
| 11 | Définition des marchés pertinents et identification des opérateurs en position de force sur le marché |
| 12 | Mégadonnées et identité numérique |
| 13 | Connectivité internationale à l'Internet |
| 14 | Règlement des différends |
| 15 | Incidences économiques de la tarification relative aux licences |
| 16 | Programme de travail et domaines d'action futurs du Groupe SG3RG-AFR |
| 17 | Contributions du Groupe SG3RG-AFR et des Membres en vue de la réunion de mars 2023 de la Commission d'études 3 de l'UIT-T |
| 18 | Lieu et date de la prochaine réunion du Groupe SG3RG-AFR |
| 19 | Divers |
| 20 | Clôture de la réunion |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_